

DLC distributeur automatique

Par **Amphy**, le **09/03/2020** à **02:14**

Bonjours,

Alors voilà, je suis président d'une association étudiante (AMPHY) et dans nos locaux (une salle type petite cafeteriat) il y a un distributeur automatique d'encas et de boissons, un camarade m'a fait remarquer que la DLC d'un produit type boisson était dépassé de 10 jours. Les machines sont sous notre responsabilité en cas de dégradation (on paye une assurance) mais elle ne nous appartient pas, on ne touche pas d'argent avec, un agent vien retirer l'argent et remettre du stock de temps à autre.

J'aimerais savoir si c'est quelque chose de grave, si le propriétaire doit payer une amende, si c'est un devoir de le prévenir, tous ça tous ça quoi.

Merci d'avance ?